

BON DE COMMANDE

Votre conseiller :

FORMATION CONTINUE / PROGRAMME 2017 / TECHNIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

M^{me}/M Nom Prénom.....
 Fonction Téléphone.....
 Courriel Télécopie.....
 Société (Raison sociale) :.....
 Adresse.....
 Activité de l'entreprise Nombre de salariés.....
 N° siret Naf.....
 Participant
 M^{me}/M Nom Prénom.....
 Fonction Téléphone.....
 Courriel Télécopie.....

	INSCRIPTION(S) AU(X) STAGE(S) SUIVANT(S)	DATE(S) CHOISIE(S)	LIEU(X) CHOISI(S)	TARIF NET
LES FONDAMENTAUX	<input type="checkbox"/> Démarrer à l'international : les incontournables			1190 €
	<input type="checkbox"/> Gérer la chaîne des documents export et s'adapter à la dématérialisation			945 €
	<input type="checkbox"/> Optimiser la gestion de ses commandes export			945 €
	<input type="checkbox"/> Importer, les règles à respecter			945 €
	<input type="checkbox"/> Maîtriser ses contrats internationaux pour un business sécurisé			545 €
LOGISTIQUE & DOUANE	<input type="checkbox"/> Savoir analyser et choisir ses Incoterms			545 €
	<input type="checkbox"/> Optimiser ses performances logistiques avec les Incoterms			545 €
	<input type="checkbox"/> Rationaliser l'organisation et les coûts des transports			945 €
	<input type="checkbox"/> Définir l'origine de ses marchandises			545 €
	<input type="checkbox"/> S'assurer du bon déroulement de ses opérations de dédouanement			945 €
FISCALITÉ & PAIEMENTS	<input type="checkbox"/> Déclarer en douane avec Delt@			545 €
	<input type="checkbox"/> S'approprier le nouveau Code des Douanes de l'Union (CDU)			545 €
	<input type="checkbox"/> Savoir rédiger la Déclaration d'Échanges de Biens intracommunautaire (DEB)			545 €
	<input type="checkbox"/> Maîtriser le fonctionnement de la TVA dans les ventes de biens ou de services à l'international			545 €
	<input type="checkbox"/> TVA : maîtriser les enjeux et les risques des opérations complexes par des études de cas			545 €
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EXPORT	<input type="checkbox"/> Acquérir les bases du crédit documentaire (CREDOC)			945 €
	<input type="checkbox"/> Maîtriser la technique documentaire (CREDOC)			545 €
	<input type="checkbox"/> Mettre en pratique le crédit documentaire (CREDOC) par vos études de cas			545 €
	<input type="checkbox"/> Prospecter et contracter avec le distributeur étranger adéquat			545 €
	<input type="checkbox"/> Optimiser la relation commerciale avec son distributeur étranger			545 €
CONDUITE DES AFFAIRES	<input type="checkbox"/> Créer et dynamiser son réseau de distribution à l'international en BtoB			545 €
	<input type="checkbox"/> Prospecter à l'international avec les réseaux sociaux professionnels			545 €
	<input type="checkbox"/> Réussir sa négociation avec de grands donneurs d'ordres internationaux : entraînement			3 450 €
	<input type="checkbox"/> Structurer une stratégie de croissance externe en France et à l'international			750 €
	<input type="checkbox"/> Apprendre à communiquer et à travailler efficacement avec les Brésiliens			545 €
<input type="checkbox"/> Maîtriser les différences culturelles pour développer ses affaires en Russie			545 €	
<input type="checkbox"/> Appréhender les réalités socioculturelles africaines et leur impact sur la conduite des affaires			545 €	
<input type="checkbox"/> Communiquer et travailler avec les pays arabes du Golfe			545 €	
<input type="checkbox"/> Découvrir une nouvelle Chine et maximiser ses chances de réussite			545 €	
<input type="checkbox"/> Comprendre les différences culturelles France-Inde pour réussir avec les Indiens			545 €	
<input type="checkbox"/> Décoder la culture japonaise pour réussir avec ses partenaires japonais			545 €	

Merci d'adresser un bulletin de participation par personne accompagnée de l'acompte*

* Acompte (pour les personnes morales uniquement), par session et par personne : 200 € pour un stage à 545 €, 300 € pour un stage à 750 € ou 945 €, 400 € pour le stage à 1190 € et 1200 € pour le stage à 3450 €. Payable à l'inscription et déduit de la facture finale. Chèques à libeller à l'ordre de la **CCIR Paris IDF - DGA SEDI recettes** pour les formations sur Paris. Chèques à libeller à l'ordre de la **CCI SEINE-ET-MARNE**, à l'attention du service international pour les formations sur Serris.

Pour les formations sur Paris à :
CCI Paris Ile-de-France / DGA SEDI - Service Commercial
6-8 avenue de la Porte de Champerret – 75838 Paris cedex 17

Pour les formations en Seine-et-Marne à :
CCI Seine-et-Marne - Service International
1 avenue Johannes Gutenberg - Serris
CS 70045 - 77776 Marne-la-Vallée Cedex 4

J'opte pour la modalité de règlement suivante :

- règlement par l'entreprise à réception de la facture
 règlement par un organisme gestionnaire des fonds de formation à réception de la facture

Nom de l'organisme N° Siret.....
 Adresse.....
 Personne à contacter Téléphone.....
 Courriel.....

Je déclare avoir lu et accepte sans réserve les conditions générales de ventes imprimées dans le présent catalogue. Notre organisme est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 11 75 32012 75, auprès du préfet d'Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

à Le.....
 Signature cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 32012 75
auprès du préfet d'Ile-de-France

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la CCI Paris Ile-de-France s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. La CCI Paris Ile-de-France peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;

- Formations diplômantes (reconversion professionnelle pour adultes) : parcours de formation diplômante associant ou non des stages ;

- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;

- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception de l'acompte (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

3.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception du contrat de formation signé et d'un acompte de 30 % du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

3.3. Pour les formations diplômantes : l'inscription est en outre subordonnée à la décision d'admission prononcée par le jury ou de l'autorité décisionnaire.

4. RESPONSABILITÉ

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2. La CCI Paris Ile-de-France ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

4.3. Il appartient au client et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1. Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Les prix sont sans TVA.

5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

6.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client/stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, de s'assurer de la bonne fin de cette demande et d'en informer la CCI Paris Ile-de-France ;

- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

6.2. Si l'accord de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la CCI Paris Ile-de-France avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

6.3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon

ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

7. PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

7.1. Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date limite de paiement, sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux de ces pénalités est égal à trois fois le taux d'intérêt légal connu au moment de la conclusion du contrat.

7.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

7.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, la CCI Paris Ile-de-France se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et de mettre fin au contrat de plein droit.

8. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

8.1. Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. La CCI Paris Ile-de-France ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

8.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

9. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, la CCI Paris Ile-de-France sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10. ANNULATION - REPORT - CESSATION ANTICIPÉE - ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

10.1. Par le client personne morale

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par la CCI Paris Ile-de-France entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, la CCI Paris Ile-de-France retient l'acompte à titre d'indemnisation.

- Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 1 jours calendaires avant le début de la formation, la CCI Paris Ile-de-France retient l'acompte et facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- En cas d'annulation à la date du début de la formation ou de non présentation du stagiaire, la CCI Paris Ile-de-France retient l'acompte et facture 100 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation des prestations de formation effectivement dispensées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat et la facturation du solde du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

10.2. Par le client personne physique

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par la CCI Paris Ile-de-France après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, la CCI Paris Ile-de-France retient l'acompte à titre d'indemnisation, sauf cas de force majeure.

- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation des prestations de formation effectivement dispensées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat et la facturation du solde du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

10.3. Par la CCI Paris Ile-de-France

- La CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

- En cas d'annulation par la CCI Paris Ile-de-France, les sommes versées sont remboursées au client.

- En cas de report, la CCI Paris Ile-de-France propose de nouvelles dates :

si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

- En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En vue d'assurer le respect des droits de propriété intellectuelle, le client et/ou le stagiaire s'interdit toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation ou diffusion à des membres de son personnel non participant à la formation ou à des tiers, des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...) utilisés dans le cadre des formations, sauf autorisation expresse de la CCI Paris Ile-de-France. Toute violation de cette interdiction pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12. CONFIDENTIALITÉ

La CCI Paris Ile-de-France, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et les documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économique, technique, commerciale, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de la CCI Paris Ile-de-France. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Sauf opposition, le client est susceptible d'être contacté par la DFCTA de la CCI Paris Ile de France, service collecteur de la taxe d'apprentissage.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel cpdp@cci-paris-idf.fr. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès de cpdp@cci-paris-idf.fr.

14. DROIT APPLICABLE - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la CCI Paris Ile-de-France, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

15. RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au Centre de relation Clients 0820 012 112 (0,12 €/minute + appel), du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 ou transmettre un courriel à info-ccc@cci-paris-idf.fr.

Nom et cachet de l'entreprise Date et signature

Nom, prénom et qualité du signataire